



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON



CAHIER DES CHARGES

CHAMPIONNAT DE FRANCE de RAID

Dossier à retourner à iplane@fftri.com
Avant le 3 mai 2019

MAJ 3-04-2019

Engagements prioritaires

Le Championnat de France (CdF) se déroule sur 2 événements distincts : le Championnat de France jeune et le Championnat de France adulte.

Quelles que soient les activités, le format et les règlements retenus, les choix de l'organisation doivent être sous tendus par les valeurs :

- **d'esprit d'entraide,**
- **de goût de l'effort,**
- **de respect de la nature.**

Les différents aspects de l'activité Raid doivent être présents : **technique, tactique, ludique, physique.**

L'organisateur devra mettre en place des portes horaires pour rentrer dans le cadre initialement proposé, afin de pouvoir récupérer l'ensemble des participants dans un temps donné. Aucune porte horaire tactique ne viendra arbitrer la course, ceci dans le but de minimiser le facteur chance.

Cela implique que tous les « shunts » se font sur l'arrière de la course. Ils devront être plus nombreux en fin de journée pour assurer une heure d'arrivée maximale pour les dernières équipes. Le principe est que les équipes de tête (au moins les 5 premières) puissent faire l'intégralité du parcours.

CANDIDATURE DE L'ORGANISATEUR:

L'organisateur soumet pour validation à la F.F.TRI. (instance des raids multisports) le projet de son épreuve, avant décembre de l'année N-2 pour le championnat adulte et 6 mois avant la date de la manifestation pour les jeunes. La F.F.TRI. valide la candidature sur proposition de la CEN (Commission Épreuves Nationales, et après instruction du dossier par l'instance raids de la F.F.TRI..

Son autonomie d'organisation n'est pas remise en cause.

Le CTN et/ou des représentants de la F.F.TRI. et/ou le délégué technique des grandes épreuves, viennent reconnaître le parcours puis transmettent leurs observations à l'organisateur. Ce dernier doit se conformer aux demandes de la Fédération.

- ❖ **L'organisation du Championnat de France Jeune est exclusive de toute autre organisation le jour même de la course. D'autres courses peuvent être organisées sur site par l'organisateur mais pas le même jour que le CdF. Aucun poste et aucun balisage des autres courses ne sera disposé pendant le CdF.**

Dossier de candidature:

Les organismes candidats doivent faire parvenir à la F.F.TRI. :

Dans un premier temps, le dossier technique comprenant:

- Le label pour lequel il pose candidature,
- Le programme prévisionnel des courses (toutes courses insérées au programme de la manifestation),
- Le plan de sécurité,
- Le montant du droit d'inscription proposé,
- Le budget prévisionnel de l'opération.
- L'engagement à respecter la Réglementation en vigueur et les conditions particulières, indiquées ici même, et le Cahier des Charges,

Dans les 3 mois après la sélection du dossier par l'instance raid de la F.F.TRI, il devra compléter le dossier en faisant parvenir :

- Une lettre d'avis favorable de la mairie du lieu principal de la manifestation.
- Une lettre de soutien du Président de la Ligue d'appartenance.

LE SITE

Le site doit présenter un cadre naturel pouvant accueillir dans des conditions d'hébergement et de pratiques favorables : possibilité de bivouacs pour les équipes et leurs encadrants (prévoir un accueil au sec en cas d'intempéries majeures) et sanitaires adéquates.

Limiter les déplacements en véhicules dans la mesure du possible.

DATES

- Le championnat de France Séniors devra se dérouler en été, toutefois les dossiers proposés à d'autres dates seront étudiés. Il devra obligatoirement se tenir après la dernière manche qualificative.
- Le championnat de France Jeune devra se dérouler pendant le week end commun à toutes les zones des vacances de Pâques. Toutefois, la commission raid étudiera les dossiers proposés à d'autres dates sous réserve d'autres épreuves.

LA DURÉE DE L'ÉPREUVE :

L'organisateur reste autonome quant à la formule employée. Toutefois, seront sélectionnées des épreuves d'une durée :

- Pour les adultes, au moins égale à 15h d'effort. Le raid peut être réalisé en temps ininterrompu ou être scindé en deux parties. Les expériences antérieures montrent une nette préférence des coureurs pour une vraie coupure la nuit du samedi au dimanche.
- Pour les jeunes, le temps maximal de course, hors prologue et épilogue, sera :
 - Pour les Juniors 7h max de course (Courses S) les RTS le prévoyant, l'organisateur pourra proposer un format supérieur au 7h en une journée pleine.
 - Pour les Cadets 7h max de course (Courses S) en une journée pleine.
 - Pour les Minimes 5h max de course (Courses XS) en une journée pleine.

FORMAT

- Plusieurs choix s'offrent à l'organisateur pour le championnat de France adultes :
- Le nombre d'équipiers (raid à 2, 3 ou 4)
- Avec assistant remplaçant ou sans
- En itinérance ou en boucle
- En continu ou avec un stop

Par contre, le format de course au score est proscrit. Du fait du tracking et du suivi live, la tête de course sur le terrain, dans les 3 catégories, doit aussi être la tête de course sur le suivi live. Cela implique que les équipes n'ont pas d'options à prendre ou de stratégie de course à établir pour prendre ou laisser des balises. Seules les équipes de l'arrière peuvent être shuntées en cas de porte horaire. Elles prendront donc un itinéraire différent les ramenant à l'arrivée et ne pourront en aucun cas, progresser sur le même tracé que les équipes encore en course "pleine" (full course).

- Avec assistant : il n'est pas considéré comme coureur et ne peut remplacer aucun membre de l'équipe pour quelque raison que ce soit. Il peut apporter une aide technique, tactique ou matérielle sur les zones dévolues à cet effet

- Avec assistant-remplaçant : il fait partie intégrante de l'équipe de course sans distinction des autres coureurs de l'équipe. Quand un des coureurs de l'équipe tient ce rôle il a le droit d'apporter une aide technique, tactique ou matérielle sur les zones dévolues à cet effet. L'organisateur et la Fédération conviennent ensemble d'une règle technique pour les permutations (nombre de sections obligatoires pour les femmes et les hommes dans les équipes mixtes).

En dehors de ces cas d'assistants, il est formellement interdit aux spectateurs ou **supporters de pénétrer dans les aires de transitions ou d'apporter une aide technique**, tactique ou matérielle dans ou en dehors des espaces de transition.

De même, l'accompagnateur (entraîneur ou parent) n'est pas un acteur sportif au sens où il ne prend pas part physiquement aux épreuves chronométrées. Toute intrusion de l'accompagnateur sur une épreuve, hors zone dédiée et clairement définie par l'organisation à son intervention, entraînera une pénalité, voire la disqualification de son équipe. Aucune tâche d'organisation ne pourra lui être confiée.

Nombre de concurrents par équipe :

- CdF adultes : équipes de 2, 3 ou 4
- CdF jeunes : équipes de 2

Composition des équipes :

Les équipes peuvent être :

- Féminines
- Mixtes (minimum : 1 homme et 1 femme)
- Masculines

Intérêts particuliers

- Imposer un départ en masse obligatoire sur le raid pour que tout le monde puisse se confronter au moins une fois dans la compétition.
- Pour le championnat adulte, une épreuve nocturne semble intéressante pour la confrontation des équipes.

LES ACTIVITÉS

Le raid multisport est un enchaînement de sports de nature non motorisés au libre choix des organisateurs dont les principaux doivent demeurer la course d'orientation, le trail, le canoë-kayak et disciplines associées et le VTT.

La F.F.TRI. souhaite que les 3 activités de base que sont le VTT, le trail (ou la course d'orientation) et le canoë-kayak (ou autres embarcations propulsées à la pagaie) soient présentes et proportionnées entre elles. Aucune épreuve par sa technicité ne doit constituer un avantage irrémédiable (ex: CO très technique, passage de rivière en classe IV,...). Le cadre technique en charge de l'examen du dossier de l'organisateur a toute latitude pour faire modifier le tracé si l'une de ces caractéristiques est constatée.

La course d'orientation:

- Une attention particulière doit être portée à la qualité des cartes de course d'orientation qui doivent avoir fait l'objet d'une actualisation si nécessaire, ainsi que d'une mise en page conventionnée (charte graphique). Si la carte est fournie par un organe de la FFCO ou qu'elle est déclarée à la FFCO, le logo de la FFCO devra obligatoirement figurer sur la carte.
- Dans le cas d'utilisation de carte IGN au 25000^{ème}, l'organisateur veillera à ce que les cartes IGN soient actualisées (ajout des chemins et sentiers manquants).
- Les cartes devront être imprimées sur du papier Pretex ou équivalent.
- ❖ Pour les jeunes :

- Il est recommandé de proposer moins de la moitié du temps total de la course en situation de progression autonome (non balisé).
- Le tracé doit être le plus simple possible sur ces cartes (balises aux croisements-changements de direction).

L'utilisation de carte de course d'orientation avec un tracé assez simple de type circuit vert et bleu paraît judicieux et plus approprié que l'utilisation de carte IGN imprécise.

L'organisateur veillera à ce que les parcours balisés soient vérifiés juste avant le départ de la course. Pour les parties balisées, une carte sera fournie en plus du balisage

Les épreuves de navigation :

L'organisateur devra fournir des embarcations similaires afin de permettre une équité entre toutes les équipes.

Autres activités :

- Les sports ou activités de nature non motorisés régionales peuvent être exploitées sans avoir une incidence forte sur le classement général.
- Ateliers d'adresse (type tir, etc) : ils ne doivent pas donner lieu à pénalité mais être intégrés dans le temps de course (tir jusqu'à obtention du résultat souhaité par le règlement). La difficulté technique sera alors modérée.
- Activités spécifiques au territoire au sens où l'on ne peut pas les pratiquer partout en France (joutes, surf etc...) feront l'objet d'une validation spécifique de la Fédération. A défaut d'un accord entre l'organisateur et la Fédération, elles pourront être maintenues mais n'entreront pas dans le classement.
- Les activités dites "culturelles" sont proscrites sur le championnat de France (Sudoku, questionnaire culturel ou environnemental...)

BALISAGE ET TRACAGE :

- Le traçage est laissé à la libre appréciation de l'organisateur toutefois il devra au maximum éviter l'emprunt de voies goudronnées (sauf section roller). L'organisateur s'il propose des choix d'itinéraire dont l'une des options pourrait être l'emprunt d'un tronçon interdit devra s'assurer qu'il sera en mesure de faire respecter l'équité de l'itinéraire en plaçant un bénévole sur l'axe interdit, un poste sur l'axe autorisé ou au moyen d'un système de géolocalisation qui permettra de retracer l'itinéraire de l'équipe.
- **Il est demandé de ne pas disposer de balises "sauvages" sur les suivis d'itinéraires mais de poser suffisamment de balises visibles sur la carte pour imposer le cheminement retenu par l'organisateur. En dernier recours, si des balisages "sauvages" devaient être disposées, un bénévole serait nécessairement présent pour signifier à chaque équipe l'obligation de pointer.**

LE CHRONOMÉTRAGE :

- Pour les championnats de France, l'utilisation du système sportident ou équivalent est obligatoire, il doit être géré par un professionnel ou par un expert fédéral expérimenté.

Chaque début et fin de section doit disposer d'un boîtier sportident (ou équivalent). Les pénalités attribuées à ces boîtiers sont symboliques (1 mn ou moins) et doivent permettre de neutraliser une section en cas de problème constaté sur la course et faciliter les décisions du jury de course.

Un doigt sportident obligatoire par équipier, avec un système inviolable.

- Dans la mesure du possible, il serait souhaitable de pouvoir organiser une dernière section balisée avant le franchissement de la ligne d'arrivée et qu'avant cette section, la GEC (Gestion Electronique de Course) permette un vidage des doigts. Pendant l'analyse des temps, les coureurs sont sur la dernière section et l'organisateur prévoit une zone de neutralisation pour permettre d'organiser un franchissement de la ligne d'arrivée, dans l'ordre réel des 3

premiers. Ce dispositif n'est pas imposé. C'est une simple recommandation si l'organisateur s'estime capable de gérer ce dispositif sans faille. Dans tous les cas, le vidage des doigts devra se faire au plus tard sur la ligne d'arrivée.

- Les neutralisations de temps de course devront dans la mesure du possible être évitées. Si toutefois elles sont mises en place, volontairement ou pas (attente à un atelier), l'organisateur devra être vigilant à ce qu'elles soient déterminées avec un temps imparti, par souci d'équité et pour maintenir le déroulé de la course. Dans le cas involontaire, le temps de neutralisation pouvant varier, l'organisateur devra veiller à ce que l'ordre d'arrivée et de départ des équipes soit conservé.

ADMINISTRATIF:

- **Agrément de l'épreuve :**

L'épreuve sera inscrite au calendrier fédéral de la F.F.Tri. , l'affiliation doit être faite avant le 15 novembre. Elle bénéficiera des conditions d'assurance prévues au contrat fédéral.

Les droits d'organisation ne sont pas majorés.

- **Inscription :**

Afin de vérifier la validité des licences et de s'assurer de l'exactitude des données, les inscriptions se feront par l'intermédiaire des inscriptions en ligne de la F.F.TRI.

- **Quotas**

L'organisateur définira lors du dépôt du dossier de candidature le nombre d'équipes en fonction des capacités d'accueil.

- ❖ pour le CdF jeune: Le nombre d'équipe pour chaque catégorie d'âge, minimes, cadets juniors, est identique et à minima de 30 par catégorie.

15 jours avant l'épreuve, la fédération en concertation avec l'organisateur :

- redistribuera les places disponibles si toutes les catégories ne sont pas complètes.
- définira un quota par club en fonction des équipes inscrites si le nombre de places disponibles est insuffisant. Dans la mesure où les quotas ne sont pas remplis, l'organisateur peut accepter des concurrents non-licenciés F.F.TRI. à la condition de prévoir un départ décalé ou une variante de parcours (allégement du nombre de section, mais pas de balisage différent au sein d'une section). Dans ce cas, l'organisateur sera particulièrement vigilant. Ces concurrents devront s'acquitter d'un pass compétition.

- **Classement**

Les classements seront effectués au temps uniquement.

Les classements et résultats affichés sont provisoires. S'il y a des modifications à prendre en compte suite à des réclamations, elles seront recueillies par l'organisation après affichage.

Le classement deviendra définitif après réunion éventuelle du jury technique et un nouvel affichage sera effectué.

- Le jury sera composé de :

o Le directeur de course

- o Le délégué technique raid de la F.F.TRI.
- o Un représentant de la Fédération (instance Raid)
- o Un raideur tiré au sort, en dehors de(s) l'équipe(s) concernée(s)

- Lorsqu'une contestation est reçue par le jury, ce dernier doit obligatoirement auditionner l'auteur de la contestation et les personnes incriminées.
- Prévoir un panneau d'affichage mentionnant le nom des représentants du jury.

- **Catégories:**

- le CdF Adultes à partir de la licence junior.
- 3 catégories d'âges sont concernées chez les jeunes :
 - minimes (format XS)
 - Cadets (format S)
 - Juniors 7h (format S)
 les RTS le prévoyant, l'organisateur pourra proposer un format supérieur au 7h en une journée pleine, dans ce cas le surclassement sera interdit.

RÈGLEMENT

Il est obligatoire de rédiger **un règlement général de l'épreuve**.

A cet effet, l'organisateur devra s'appuyer sur les règles techniques de sécurité.

Tout problème ou litige ne trouvant pas de réponse dans le règlement sera étudié par le jury technique. Sa décision est souveraine.

Le règlement général de l'épreuve précisera les dispositions spécifiques de course et le matériel obligatoire pour l'équipe et par raideur pour la totalité du raid. Un 1er contrôle de conformité obligatoire doit être organisé à l'accueil des équipes. Aucune équipe ne sera autorisée à prendre le départ en cas de non conformité.

L'organisation doit se donner les moyens de contrôler, d'avertir et de sanctionner tout manquement avéré. Le mode de sanction adopté est laissé libre et en adéquation avec le mode de classement et en concertation avec le jury technique :

- stop and go
- pénalité de temps, de points, de balises, de place...

Les Règles Techniques de sécurité devront être respectées.

Pour le championnat de France, la F.F.TRI. impose les points de règlements suivants :

- Chaque membre du championnat doit être clairement identifiable par tous à tout moment :
 - o Les chasubles de la fédération doivent être obligatoirement utilisées par les organisateurs.
 - o organisateurs (maillots ou chasubles différenciés).
 - o accompagnateurs avec le numéro de son équipe visible (pour le championnat jeunes, maillots ou chasubles différenciés).
- Le port du casque peut-être envisagé pour la totalité des épreuves.
- Un système de tracking est vivement recommandé. Il n'est pas imposé du fait des coûts engendrés mais pour des mineurs en autonomie sur le terrain, ceci nous semble important. Il devra être obligatoirement géré par un professionnel ou par un expert fédéral. Il devra soit être décalé dans le temps pour le grand public (10 mn minimum), soit les balises ne devront pas figurer sur la carte en ligne (uniquement une trace type).
- En cas d'abandon d'un des équipiers en équipe de 2 l'autre membre de l'équipe n'est pas autorisé à poursuivre la course. Pour les équipes de 3 ou 4, les équipiers peuvent être autorisés à reprendre la course par le directeur de course, après un arrêt imposé de 15 min.

- L'entraide physique entre équipiers fait partie intégrante des raids nature (port du sac de l'équipier, système de tractage,...). Cependant, il est interdit de se faire aider physiquement par un membre d'une autre équipe (tractage, poussage, orientation,...). Seules les aides matérielles type prêt de chambre à air, de pompe ou autre matériel sont tolérées.
- le tractage est autorisé sur toutes les disciplines sur tout ou partie du raid sauf dans le cas d'un départ en masse en raison des risques d'accidents.
- Pour les activités à environnement spécifique (cf liste ministérielle), en pratique autonome, l'organisateur devra exiger de la part des concurrents, une attestation justifiant les pré-requis techniques, de la part de la fédération délégataire concernée ou de la part d'un diplômé d'Etat. (Ex : autonomie sur corde, pagaie couleur en kayak pour rivière de classe > III, certification pour progression sur glacier,...). Ces dispositions ne s'appliquent pas si le concurrent n'est pas autonome : des Brevetés Fédéraux compétents et/ou des Diplômés d'Etat équiperont et surveilleront alors la progression et la sécurité.
 - pour les jeunes, ces épreuves ne seront pas courues en autonomie.
- Obligation pour chaque équipier de pointer toutes les balises (système Sportident ou équivalent) avec un système inviolable (impossibilité pour un équipier de pointer à la place de ses équipiers).
- Le téléphone de secours, impératif dans le matériel obligatoire, sera scellé par l'organisateur (sac plastique à zip + serre-câble plastique par exemple). Si le règlement de l'épreuve prévoit la prise de photo en cas de poste manquant ou disparu, elle devra être prise avec un appareil conventionnel (smartphone interdit) sans possibilité de géolocalisation ou possibilité d'appel. La prise de photo des cartes notamment sur les sections « mémo » est formellement interdite.

Dans la mesure du possible, les équipes doivent disposer du même maillot par équipe, en course et sur le podium.

- Pour le championnat adulte, ne pourront courir sur le circuit officiel que les coureurs licenciés à la fédération délégataire et qualifiés au championnat de France. Les circuits annexes (découverte, open, etc ...) devront être différents (sections en moins ou plusieurs postes en moins).
- Une organisation des différentes aires doit être prévue :
 - aire de transition (les accompagnateurs n'ont pas accès ; en aucun cas ils ne doivent fournir une aide matérielle, physique ou verbale), sauf pour les assistants.
 - espace public (si possible espace permettant la prise de photo).
 - espace de course (strictement interdit aux accompagnateurs) ; l'autonomie absolue des équipes sur les parcours chronométrés doit être observée.

Ces différents espaces / aires seront clairement matérialisés sur le terrain (rubarise, barrières...) afin d'assurer l'équité entre toutes les équipes.

ORGANIGRAMME

Il est fortement conseillé que l'équipe d'organisation soit à minima composée de :

- 1 DIRECTEUR DE COURSE
- 1 RESPONSABLE POUR CHAQUE ACTIVITÉ
- 1 RESPONSABLES BALISAGE + 1 adjoint (vérification en amont de la course).
- 1 RESPONSABLE SECOURS
- 1 RESPONSABLE LOGISTIQUE
- 1 RESPONSABLE HÉBERGEMENT / REPAS

Des briefings/débriefings organisation doivent se tenir chaque jour à des heures et lieux connus de tous, exclusivement réservés aux personnes concernées :

- briefing technique (directeur de course, les responsables d'activités, F.F.TRI.),

- briefing groupe de section avec le responsable d'activité,
- briefing coureurs réalisé par le directeur de course en présence de la F.F.TRI.,
- briefing accompagnateurs par le directeur de course en présence de la F.F.TRI.

Les responsables de l'organisation doivent posséder le listing des numéros de téléphone des accompagnateurs et responsables ateliers (fiche à finaliser le jour de l'accueil et à remettre avant la 1^{ère} épreuve).

Un délégué technique raid sera désigné par la commission nationale des grandes épreuves de la F.F.TRI. pour suivre l'épreuve., Il supervisera et devra prendre part à toute décision inhérente à l'organisation de la manifestation (en amont et pendant l'épreuve).

FINANCES:

La F.F.TRI. peut intercéder auprès de ses organes déconcentrés pour favoriser l'obtention de subventions régionales et départementales.

DISCIPLINES ENCHAÎNÉES	LICENCE MANIFESTATION	RESPONSABILITÉ MONTANT TOTAL	CAUTION	GARANTIE
Championnat de France de Raid	10€ / équipe	Organisateur	2 000€	2 000€
Championnat de France jeune de Raid	5€ / équipe	Organisateur	2 000€	2 000€

- **Droits de licence manifestation :**

Tout opérateur d'une épreuve labellisée au titre des Grandes Epreuves Fédérales est tenu - à minima - de régler à la F.F.TRI. le droit de licence-manifestation ci-dessus indiqué. Pour le cas où cet opérateur organise le même jour plusieurs courses et/ou épreuves et/ou animations annexes, le droit de licence-manifestation le plus élevé est retenu et son règlement (hors part régionale) vaut pour agrément de l'ensemble des courses et/ou épreuves et/ou animations se déroulant le même jour.

Les droits d'organisation « ligue » ne sont pas inclus dans le coût de licence manifestation réglée à la F.F.TRI.

- **Droits d'inscription :**

Le droit d'inscription est proposé par l'opérateur candidat dans le cadre du dépôt de sa candidature. Son montant est justifié et fait l'objet d'une validation fédérale.

- **Chèque de caution :**

Son montant est égal à la somme du montant du label (pour ceux disposant d'un coût de label), pour toutes les autres épreuves, elle est fixée à 2 000€.

Ce chèque de caution peut être encaissé dans l'éventualité du non-respect d'un ou plusieurs engagement(s) contractuel(s).

- **Chèque de garantie :**

Le montant du chèque de garantie est de 2 000€. Ce montant pourrait être perçu par la F.F.TRI. dans l'éventualité où l'opérateur :

- o **Annule son épreuve, après sa validation par le Comité Directeur Fédéral.**

PRESTATIONS DE SERVICE :

La F.F.TRI. valide le choix du speaker et prend en charge 50% des frais inhérents à sa prestation (hors hébergement/restauration).

L'organisateur est en charge de :

- la sonorisation de l'événement et la restauration/hébergement du speaker.
- La prise en charge d'un nombre de **nuitées** dont la répartition est fixée par la Direction de la Vie Sportive au regard du programme, et d'un repas officiel pour un nombre de personnes définies.
- La qualité du couchage s'entend pour un hébergement en chambre **single**, sauf contre-indication de la Direction de la Vie Sportive et d'un niveau hôtelier français de 2 à 3 étoiles, cette dernière validera auprès de l'opérateur la qualité de l'hébergement proposé.
- La prise en charge de la restauration « déjeuner » le ou les jours de course et d'un dîner pour la délégation fédérale (dont la répartition reste à la discrétion de la F.F.TRI.).

PROTOCOLE :

La F.F.TRI. délivre 3 titres de champions de France sur le championnat adulte: femmes, mixtes et hommes, et 9 sur le championnat jeune: femmes, mixtes et hommes par catégories.

Les concurrentes féminines recevront leurs récompenses avant les concurrents masculins.

Quand tout le monde est en position, l'animateur annonce : « **Les médailles et les lots seront remises pour ce podium par Monsieur X / Madame X** (en mentionnant le titre et la fonction de la personnalité).

A) Après une pause, l'animateur continue :

- « **Troisième du** championnat de France junior **est** l'équipe**de** (ville ou Département) ».
- L'équipe récipiendaire prend alors place sur la 3^{ème} marche du podium.
- « **Deuxième du** championnat de France junior **est** l'équipe**de** (ville ou Département) ».
- L'équipe récipiendaire prend alors place sur la 2^{ème} marche du podium.
- « **Premier(ère) et vainqueur du** championnat de France junior **est** l'équipe**de** (ville ou Département) ».
- L'équipe récipiendaire prend alors place sur la 1^{ère} marche du podium.

Une fois que les récipiendaires sont en place, les personnalités remettent les médailles, les maillots et les lots. Photos du podium avec les personnalités et les coureurs revêtus des maillots de champions de France

Utilisation de l'hymne nationale "La Marseillaise" :

Les vainqueurs de chaque catégorie sont rappelés sur le podium.

L'hymne national est joué.

Photos des champions de France des 3 catégories

LANGUES :

- Les documents officiels (road book coureurs, assistants ; règlements...) et les briefings seront obligatoirement en français. Si des délégations étrangères participent au championnat national ou aux sélections, une traduction en anglais est attendue.